

REGLEMENT DES COMPETITIONS

COMITE BOURGOGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Saison 2024/2025



Règlementation (n, f)

Action de régler, de fixer un cadre.

Pourquoi un règlement des compétitions ?

Parce qu'il n'est possible d'organiser des compétitions que, lorsque le cadre est clairement défini.

Ce règlement est à votre disposition, consultable sur le site Internet.

Les arbitres et les joueurs doivent s'y référer en cas de litige.

Le présent règlement est homologué par la Fédération Française de Tarot et est certifié conforme au règlement national.

**REGLEMENTATION
GENERALE
APPLICABLE
A TOUS
LES TOURNOIS ET LES
COMPETITIONS**

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Article 1

Les épreuves officielles du Comité Bourgogne de Tarot sont réservées, aux joueurs et joueuses régulièrement affilié(e)s à la FEDERATION FRANCAISE de TAROT, au sein du Comité Bourgogne.

Article 2

Les réclamations seront acceptées suivant les modalités du règlement des compétitions de la F.F.T.

En cas de manquement d'un joueur (irrespect des règles et des autres, geste déplacé, abandon de compétition...) pourra déclencher une procédure disciplinaire selon les règles et statuts de la F.F.T. (cf Annexe)

Article 3

Pour toutes les compétitions les inscriptions sont à envoyer au responsable de l'épreuve par les responsables de club avant la date limite (11 jours avant la compétition).

Dès réception de toutes les inscriptions l'arbitre fera la mise en place et fera publier sur le site la liste des joueurs inscrits et l'organisation des séances (nombre de jeux, de séances, d'éliminés...). Les arbitres ou responsables d'épreuves ont toute latitude pour refuser les inscriptions qui leurs parviendraient hors délai (11 jours avant le championnat).

Toute personne désirant assister à une compétition officielle organisée par le comité, pourra suivre un joueur ou une formation dans le championnat correspondant, avec l'accord de tous les joueurs de la table.

Particularité, en Quadrette, cette personne pourra rester avec la défense, en aucun cas avec l'attaquant. De plus elle devra être assise en même temps que les joueurs.

Tout joueur peut refuser la présence d'une ou plusieurs personnes, derrière lui lors d'une compétition officielle.

Article 4

Lors d'un championnat, les résultats seront communiqués à tous les joueurs (impression de la feuille de route), lesquels auront un temps légal de 15 minutes pour une éventuelle contestation.

Article 5

A chaque séance, les joueurs doivent être en place à leur position de départ à l'heure soit 13h30 ou 14h00 selon le type de championnat soit 20h45 (sauf consignes particulières).

En cas de retard, l'arbitre appliquera les pénalités prévues dans le règlement de compétition national.

Les éventuels remplaçants doivent être présents à la même heure que les qualifiés.

Article 6

Les jeux des preneurs seront préparés par l'arbitre. Les jeux de défense seront distribués à la première table pour les duplicatés individuel ou les triplettes. Les jeux de défense seront distribués à la table suivante en Quadrettes. Dans tous les cas les chiens seront acceptés tel quel. Obligation de paravent isolant les trois défenseurs. Il n'y aura pas plus de 1 table relais par tournoi. Si le Petit est sec dans l'une des mains de défense lors d'une des redistributions, une nouvelle

REGLEMENT DES COMPETITIONS

donne est recréée par l'arbitre.

Cas Particuliers : en finale triplettes avec un ou plusieurs tournois Howell Emmanuel 16, les arbitres prépareront entièrement (preneur et défense) le nombre de batteries naturelles nécessaires au déroulement du tournoi (gain de temps).

Article 7

Pour toutes les compétitions en triplettes, quadrettes, et Coupe de France, les systèmes de signalisation devront être remis sous enveloppe fermée à l'arbitre en début de compétition. Cette enveloppe peut être réclamée après élimination ou en fin d'épreuve, ou détruite par l'arbitre.

Article 8

Ex aequo : le classement sera établi d'après le nombre de Top le plus élevé (puis de Top partagés, puis de sous top...) sur l'ensemble de toutes les séances.

Article 9

Éliminés : maxi 50% entre S1 et S2, maxi 75% entre S1 et S3, maxi 87,5% entre S1 et S4,

Une troisième manche ne comportera pas plus de la moitié du nombre de joueurs au départ, techniquement et réglementairement souhaitable - sauf D3 et spécifications particulières (et annexe)

Article 10

La commission compétition est souveraine pour, le cas échéant, revenir sur les modalités du présent règlement, dans la mesure où le nombre de participants dans une épreuve serait notablement différent de la saison précédente.

Article 11

Le nombre de qualifiés pour chaque épreuve est calculé par la Commission de Compétition Nationale sur la base du nombre de licenciés de la saison précédente et sur le nombre de participants au Championnat du Comité Bourgogne lors de la saison précédente.

Les joueurs qualifiés et remplaçants (ou capitaines des formations qualifiées et remplaçantes) doivent donner leurs coordonnées (adresse, mail et Tél.) au président de la CCR qui les tiendra informés de la suite de la compétition. Seuls les joueurs ou équipes ayant marqué des PCN lors de la compétition, pourront prétendre au titre de remplaçant (sauf tous les championnats de donnes libres individuels, l'individuel promotion, les triplettes et quadrettes D3).

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Article 12

La présence de boissons alcoolisées aux tables sera tolérée dans la mesure où les règles de l'éthique sont respectées. Le bar sera fermé 30 minutes après la fin des jeux, afin de redémarrer à l'heure prévue la séance du soir. Chaque joueur doit toujours avoir une attitude courtoise vis-à-vis de ses partenaires ou de ses adversaires. Il doit soigneusement éviter toute remarque ou tout agissement qui pourrait énerver ou gêner un autre joueur, ou gâcher le plaisir du jeu. La modération dans le ton et dans les remarques est une garantie du bon déroulement du tournoi. Les fautes qui relèvent d'un manquement à l'éthique sont des fautes graves et l'Arbitre devra pénaliser avec d'autant plus de sévérité que le classement des joueurs en cause est élevé.

Article 13

Les téléphones portables et appareils multimédia sont interdits lors des compétitions ainsi que les cigarettes électroniques.

En donnes libres, l'arbitre donnera un avertissement pour un téléphone qui sonne. En cas de récidive ou d'utilisation du téléphone pendant le déroulement d'une position (appel, consultation, jeux ...) il appliquera une pénalité de 500 points. L'utilisation est permise uniquement pour les applications de calcul des scores.

En cas de non-respect de cette règle, en individuel ou triplètes, le joueur ou la triplète se verra sanctionné selon le barème prévu dans les fascicules 3 et 4, l'équipe fautive ou la quadrette se verra sanctionnée selon le barème prévu dans le fascicule 5.

Un spectateur qui a un téléphone qui sonne ou qui consulte son téléphone pendant le championnat, sera exclu de la salle pour le restant de la séance. Pas de pénalité pour le joueur (ou la formation) suivi par le spectateur.

Il est interdit de fumer y compris les cigarettes électroniques dans tous les championnats et les tournois homologués. Le non-respect de cette interdiction est considéré comme une faute contre l'éthique et sera traité comme tel.

Article 14 :

Prix des engagements :

Pour l'open S1 5€/joueur et pour S2 et finale 16€/joueur, pour la coupe de France 5€/joueur et par tour

Pour toutes les autres compétitions (hors championnat jeunes) : 16€ par joueur, 8€ pour les jeunes

Une quadrette ou une triplète qui joue dans la même composition en D1 puis en D2 ou en D2 puis en D3, n'aura qu'une inscription à régler.

Les joueurs promotions qui joueront l'individuel promotion pourront jouer gratuitement l'individuel Open.

Les adultes qui joueront en triplètes, quadrette et coupe de France avec des jeunes de moins de 15 ans ne paieront pas leurs inscriptions.

**MODALITES
PARTICULIERES
A
CHAQUE
EPREUVE**

CHAMPIONNAT QUADRETTE

Préambule : si moins de 20 équipes, championnat en 2 séances : voir annexe.

QUADRETTE D1

LIEU : Macon

DATE : Samedi 19 octobre 2024

Déroulement de l'épreuve :

Premier tour : 2 tournois parallèles si nécessaire, placement informatique aléatoire obligatoire, toutes les positions possibles pourront être effectuées, 14 maximum.

Deuxième tour : voir annexe

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **3** Cf. CalculQualifies2025

QUADRETTE D2

LIEU : Saint Germain du bois

DATE : Samedi 16 novembre 2024

Déroulement de l'épreuve : *Dito quadrette D1*

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **3** Cf. CalculQualifies2025

QUADRETTE D3

LIEU : seurre

DATE : Samedi 14 décembre 2024

Déroulement de l'épreuve : *se déroule en 2 manches.. On pourra faire 2 séances « pleines » en cas de faible participation : voir article 13.2 et annexe.*

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **3** Cf. CalculQualifies2025

CHAMPIONNAT TRIPLETTE

Préambule :

- en cas de table relais, l'élimination se fait par classement alterné par le bas et pourcentage.
- Possibilité de finale organisée en Emmanuel 16 dès que le nombre de triplettes le permet dans les 3 divisions.

TRIPLETTE D1

LIEU : Génelard

DATE : Samedi 11 janvier 2025

Déroulement de l'épreuve :

Toutes les triplettes présentes participeront à ce premier tour.

- première séance : 2 donnes par tables, placement informatique « aléatoire », toutes les positions possibles seront effectuées, plafonnées à 15 positions.

Les triplettes qualifiées pour la deuxième séance, le seront selon leur classement par ligne,

- 2^{ème} séance : voir annexe. Placement serpent in informatique.

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **3** Cf. CalculQualifies2025

TRIPLETTE D2

LIEU : génelard

DATE : Samedi 22 mars 2025

Déroulement de l'épreuve : dito tripplette D1

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **4** Cf. CalculQualifies2025

TRIPLETTE D3

LIEU : Seurre

DATE : Samedi 5 avril 2025

Déroulement de l'épreuve : 2 séances. Toutes les triplettes présentes participeront au 1er tour. Pour la 2^e manche environ 15% d'éliminés ; possibilité de faire 2 séances « pleines » en cas de faible participation (1 éliminé en cas de table relais)

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **3** Cf. CalculQualifies2025

REGLEMENT DES COMPETITIONS

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Il y aura une manche préliminaire en cas de nombre incompatible ; en seraient exempts : le champion sortant et autant de joueurs - suivant le classement national - pour le nombre techniquement souhaitable.

INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE

LIEU : Macon

DATE : Samedi 30 novembre 2024

Selon le nombre d'inscrits, l'arbitre indiquera dès la fin des inscriptions le nombre de séances et l'organisation des séances

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **5** Cf. CalculQualifies2025

INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE

LIEU : Macon

DATE : Samedi 30 novembre 2024

Selon le nombre d'inscrits, l'arbitre indiquera dès la fin des inscriptions le nombre de séances et l'organisation des séances.

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **7** Cf. CalculQualifies2025

INDIVIDUEL PROMOTION

LIEU : Champforgeuil

DATE : Samedi 18 janvier 2025

Selon le nombre d'inscrits, l'arbitre indiquera dès la fin des inscriptions l'organisation des 2 séances.

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **7** Cf. CalculQualifies2025

REGLEMENT DES COMPETITIONS

INDIVIDUEL OPEN

LIEU : 3 sites en simultané génelard, champforgeuil, saint germain du bois S1

DATE : Vendredi 7 février 2025

Lieu S2 et finale Chalon/Saône

Date : samedi 8 Mars 2025

Déroulement de l'épreuve : la 1^{ère} séance se déroulera en simultané sur les 3 sites avec chacun un tournoi de 28 joueurs. Le résultat de cette séance s'effectuera en jumelant les résultats de chacun des 3 sites.

IMPORTANT : les joueurs seront qualifiés pour la 2^{ème} séance d'après leur classement dans la ligne (séance 2 à 56 joueurs)et pour la 3^{ème} séance (28 joueurs) selon le classement général après 2 séances.

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **10** Cf. CalculQualifies2025

INDIVIDUEL SENIOR

LIEU : Génelard

DATE : Jeudi 4avril 2025 à 9h

Déroulement de l'épreuve : la 1^{ère} séance avec tous les joueurs présents.

(Vu la participation des années précédentes S2 => 2 X 7 Tables = 56 joueurs)

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **9** Cf. CalculQualifies2025

CHAMPIONNAT DONNES LIBRES

LIBRE INDIVIDUEL

LIEU : saint firmin

DATE : Samedi 22 fevrier 2025

S1 : Tous les joueurs pour 5 rotations de 6 donnes ou 45mn par tour.

S2 : 5 rotations de 6 donnes limitées à 45 minutes par tour, placement à chaque tour selon le classement des joueurs, aucun éliminé entre les 2 séances.

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **17** Cf. CalculQualifies2025

LIBRE SENIOR

Première séance en deux zones à **Autun** (Est), et à Gévelard (Ouest), jeudi **28 novembre 2024**

5 positions de six donnes (45mn par tour) les 4 premières positions au mouvement FFT, la dernière au classement général.

Deuxième séance à **Chalon le vendredi 6 décembre 2024** à 13 tables (au prorata des zones), coeff de séance à partir de 10% d'élimination.

5 positions de six donnes (45mn par tour) les 4 premières positions au mouvement FFT, la dernière au classement général.

Nombre de qualifiés au Championnat de France : **14** Cf. CalculQualifies2025

INTERCLUB libre par 4

LIEU : saint firmin

DATE : samedi 24 mai 2025

Déroulement de l'épreuve :

1^{ère} séance : 5 positions de six donnes sous 45mn par tour,

2^e séance : 5 positions de six donnes sous 45mn par tour, aucun éliminé.

Nombre d'équipes qualifiées au Championnat de France : **4** Cf. CalculQualifies2025

REGLEMENT DES COMPETITIONS

LIBRE DUO libre par 2

LIEU : Seurre

DATE : samedi 12 octobre 2024

Déroulement de l'épreuve :

1^{ère} séance : 5 positions de 5 donnes sous 45mn par tour,

2^è séance : 4 positions de 6 donnes sous 50mn par tour, aucun éliminé.

Nombre d'équipes qualifiées au Championnat de France : **7** Cf. CalculQualifies2025



REGLEMENT DES COMPETITIONS

Mise en place des arbitres pour les championnats 2024-2025

| | |
|----------------------------------|---|
| QUADRETTES D1 | Karine Clar |
| QUADRETTES D2 | David Bozon |
| QUADRETTES D3 | Aurelien Mignotte |
| TRIPLETTES D1 | Karine Clar |
| TRIPLETTES D2 | Karine Clar |
| TRIPLETTES D3 | Aurélien Mignotte |
| OPEN | 3 arbitres S1 David Bozon S2 et S3 |
| INDIVUEL 1ère SERIE | Catherine Deynou |
| INDIVIDUEL 2è SERIE | Catherine Deynou |
| INDIVIDUEL PROMOTION | Patrick Durand |
| OPEN SENIORS | Karine Clar |
| CHAMPIONNAT LIBRE INDIVIDUEL | Karine Clar |
| LIBRE SENIORS ½ finales | Patrick Durand et Catherine Deynou |
| LIBRE SENIORS Finale | Patrick Durand |
| LIBRE INTERCLUBS libre X 4 | |
| LIBRE DUO libre X 2 | Catherine Deynou ou Aurélien Mignotte |
| COUPE DE BOURGOGNE | Catherine Deynou et Patrick Durand |
| COUPE DE FRANCE Match par équipe | Karine Clar et Catherine Deynou si besoin Tour 1 |

REGLEMENT DES COMPETITIONS

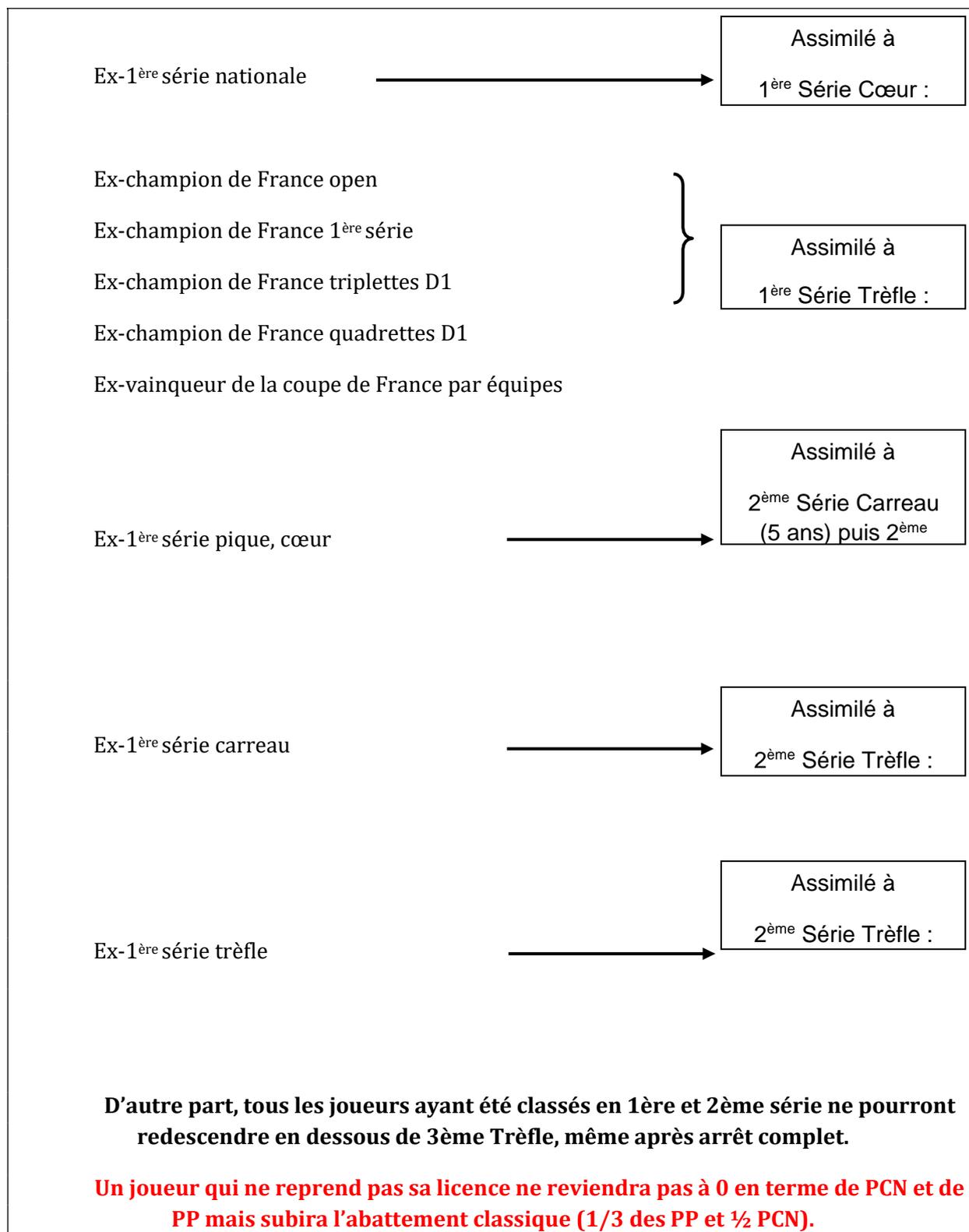
Indice des valeurs championnat

L'indice de valeur (I.V.) d'un joueur est déterminé par son classement national en cours pour les championnats triplettes, quadrettes et coupe de France :

| INDICES DE VALEUR | | |
|-------------------|--------------------------|-----|
| 1N | Première Série nationale | 100 |
| 1P | Première Série Pique | 98 |
| 1C | Première Série Cœur | 96 |
| 1K | Première Série Carreau | 56 |
| 1T | Première Série Trèfle | 45 |
| 2P | Deuxième Série Pique | 14 |
| 2C | Deuxième Série Cœur | 11 |
| 2K | Deuxième Série Carreau | 8 |
| 2T | Deuxième Série Trèfle | 7 |
| 3P | Troisième Série Pique | 6 |
| 3C | Troisième Série Cœur | 6 |
| 3K | Troisième Série Carreau | 6 |
| 3T | Troisième Série Trèfle | 6 |
| 4P | Quatrième Série Pique | 5 |
| 4C | Quatrième Série Cœur | 5 |
| 4K | Quatrième Série Carreau | 5 |
| 4T | Quatrième Série Trèfle | 5 |
| NC | Non Classé | 5 |

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Les joueurs concernés par l'article 7 du présent règlement sont crédités de l'indice de valeur du seuil de leur interdiction :



REGLEMENT DES COMPETITIONS

Triplettes :

La catégorie d'une triplette est définie par la somme des Indices de Valeur des joueurs composant la triplette.

Pour jouer en D1, l'indice de valeur d'une triplette doit être strictement supérieur à 14.

Pour jouer en D2, l'indice de valeur d'une triplette doit être strictement inférieur à 67.

Pour jouer en D3, l'indice de valeur d'une triplette doit être strictement inférieur à 20.

Cas particuliers :

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D2 et D3 s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

Quadrettes :

La catégorie d'une quadrette est définie par la somme des indices de valeur des joueurs composant la quadrette suivant le tableau de l'article 12.

Pour jouer en D1, l'indice de valeur d'une quadrette doit être strictement supérieur à 20.

Pour jouer en D2, l'indice de valeur d'une quadrette doit être strictement inférieur à 73

Pour jouer en D3, l'indice de valeur d'une quadrette doit être strictement inférieur à 26.

Les joueurs concernés par l'article 7 du présent règlement sont crédités de l'indice de valeur du seuil de leur interdiction (voir tableau)

Cas particuliers :

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D2 et D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Si la somme des indices est supérieure au seuil, ce joueur **devra jouer impérativement en défense** et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Défaillance d'un joueur

Tout joueur participant à une épreuve homologuée F.F.T. doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve.

Un joueur inscrit à un championnat et ne se présentant pas sans avoir averti au préalable (au plus tard 1h avant début dudit championnat) est déclaré défaillant.

Un joueur qualifié pour une **séance** suivante et ne pouvant jouer cette séance ou ne se présentant pas est considéré comme défaillant.

Un joueur qualifié pour une **phase** suivante et ne pouvant jouer cette phase suivante n'est pas considéré comme défaillant, à condition qu'il prévienne en temps utile le président de la CCR et le responsable de zone.

En cas de défaillance, il ne pourra pas, ipso facto, participer à la même épreuve **du jour de la défaillance jusqu'à la fin de la saison suivante**, indépendamment du niveau. Exemple : sanctionné en triplettes D2 interdit de jouer en triplettes D2, en D1 et en D3, de même en quadrettes.

Dans le cas de l'individuel, le joueur sera interdit de jouer toutes les compétitions individuelles duplicatées (open, séries, sénior).

Dans le cas d'un championnat en donnes libres, le joueur est automatiquement suspendu de tous les championnats en donnes libres : individuel, Duo, Libre par 4 et sénior.

Le responsable de la CCN ou de la CCR ne retiendra qu'à titre très exceptionnel les absences dûment justifiées. La présente mesure ne se substituera pas aux éventuelles poursuites.

En finale nationale : tout joueur qui abandonne sera suspendu pour toutes les compétitions, la saison suivante.

En cas d'abandon ou de scratch d'un joueur (une triplette, une quadrette) en cours de séance, toutes les donnes jouées au cours de la séance par ce joueur (cette triplette, cette quadrette) sont neutralisées. Leurs adversaires marquent Moyenne-Tournoi en individuel ou en triplette, 0 PM en quadrette, sauf si l'abandon se produit à l'avant-dernière ou dernière position.

Remplacement dans un tournoi en plusieurs séances : en cas de forfait ou de défaillance d'un joueur ayant disputé une séance de la phase de l'épreuve : le 1^{er} remplaçant est choisi d'abord dans la ligne du joueur défaillant, puis, s'il n'est pas présent, dans l'ordre du classement alterné.

REGLEMENT DES COMPETITIONS

En cas de forfait ou de défaillance d'un joueur ayant disputé plusieurs séances de la phase de l'épreuve : le 1^{er} remplaçant est choisi dans l'ordre du classement général. Le ou les remplaçants refusant de jouer la séance suivante ne sont pas sanctionnables.

Droit des joueurs, réclamation sur le déroulement de l'épreuve

Au stade régional : toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée (lettre, courriel) auprès du responsable de Commission Compétition Régionale concerné sous 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve. Le responsable de Commission Compétition Régionale doit transmettre les documents demandés et rendre sa décision sous 96 heures. Il doit en parallèle en informer le responsable de zone et le Président de C.C.N.

En finale nationale : toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée par écrit auprès du responsable de Commission Compétition nationale dans un délai de 30 minutes après la fin effective du dernier tournoi (dernière donne jouée). Le responsable de Commission Compétition nationale réunit alors la Commission des litiges.

Droit des joueurs, appel

Toute réclamation rejetée peut faire l'objet d'un appel. Cet appel doit être adressé dans les 24 heures au :

- Responsable de CCR pour les épreuves à l'échelon régional.
- Responsable de CCN pour les épreuves de zone et à l'échelon national.

Une commission d'appel des litiges statue sur les réclamations et appels des réclamations des joueurs prévus à l'article 34.

Elle est composée d'au moins 3 de ces personnes suivantes :

- Le responsable de la zone concernée,
 - Le président de CCN ou son adjoint,
 - Le président de FFT ou l'un des vice-présidents,
 - Le président de la Commission Informatique,
 - Le secrétaire national ou son adjoint.
-

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Cette commission d'appel est ouverte à tous les joueurs, présidents de CCR, présidents de comité et responsables de zone.

Après réunion de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé.

Systeme d'annonce

Les capitaines d'équipes (coupe de France et triathlon), les capitaines de quadrettes, et les capitaines de triplettes devront rédiger sur une feuille, dans un langage clair leur système de signalisation et le mettre sous enveloppe. Cette dernière sera remise à l'arbitre principal de la séance qui, en cas de problème, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. A l'issue de la compétition, les enveloppes seront remises à disposition des équipes.

En cas de non-conformité, l'équipe ou la quadrette sera pénalisée de 25 PM et la triplette de 10% de pénalité. L'arbitre pourra prendre les mesures nécessaires à l'encontre de l'équipe fautive.

Les animaux

Après plusieurs problèmes dus aux animaux dans les salles de jeux, il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats de France et des tournois d'encadrement, d'animaux. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Le tabagisme

Il est interdit de fumer (y compris cigarette électronique), dans tous les championnats ainsi que dans tous les tournois homologués. Le non-respect de cette interdiction est considéré comme une faute contre l'éthique et sera traité comme tel.
